

Publie le LUNDI et le JEUDI de chaque semaine.
Tome d'abonnement. -- Pour l'Année... 32, 00.
Six Mois... 18, 00.
Trois Mois... 10, 00.

L'Ére Nouvelle, JOURNAL DU DISTRICT DE TROIS-RIVIERES.

Tarif des Annonces. -- Les annonces sont Toisées sur l'v.
La 1ère insertion, par ligne... 4, 00.
Les insertions subséquentes, par ligne... 00, 00.

PUBLIÉ TOUTS LES LUNDIS et JEUDIS.

"INDUSTRIE et PROGRES."

W. H. ROWEN,

IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE

ADRESSES D'AFFAIRES

Sévère Dumoulin, AVOCAT, RUE ST-JOSEPH, TROIS-RIVIERES

REUBEN M. HART AVOCAT, BUREAU No. 44, Petite Rue St-Jacques MONTREAL

A. D. Bondy, AVOCAT, Résidence et Bureau, coin des rues Royale et Bonaventure, nouvelle bâtisse de M. Rousseau, près de la Cathédrale.

DeNiverville & Bourdages AVOCATS, Bureau, dans la maison de Chs. B. De Niverville, rue Royale.

J. N. Bureau, AVOCAT, RUE ST-JOSEPH, Trois-Rivières, 20 juillet 1862.

Geo. B. Houlston, AVOCAT, Bureau, coin des rues Notre-Dame et Alexandre, Trois-Rivières, 28 juillet 1860.

J. B. O. Dumont, AVOCAT, Bureau, coin des rues Notre-Dame et Alexandre, Trois-Rivières, 8 septembre 1862.

J. M. Desilets, AVOCAT, Rue Alexandre, vis-à-vis l'ancien Bureau de Poole, Trois-Rivières 4 Septembre 1862.

Edward J. Harkin, ARPEUTEUR PROVINCIAL, Et Ingénieur Civil, Trois-Rivières, 20 Oct. 1859.

Geo. B. Houlston, AGENT, ROYAL, QUEEN, LIVERPOOL et LONDON Assurance contre le Feu.

M. A. D. BONDY INFORME ses clients et le public en général qu'il vient d'ouvrir deux Bureaux permanents, dont l'un à St. François du Lac, pour les affaires du District de Richelieu et l'autre à Drummondville.

HOTEL AMERICAINE BRITANNIQUE Trois - Rivières. THOMAS G. FARMER, PROPRIÉTAIRE.

A VENDRE A CE BUREAU LES LITANIES DE Notre-Dame de la Salette ET AUSSI CELLES DE Notre Dame de Pitié.

IMPRIMÉ et publié à Trois-Rivières par W. H. Rowen éditeur et propriétaire, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières, 1862.

ATTENTION!



W.M. R. ADAIR, Fabricant de Bottes et Souliers

MARCHANT DE CUIR DE TOUTES ESPÈCES

CHAUSSURES ANGLAISES, AMÉRICAINES ET FRANÇAISES, POUR DAMES & MESSIEURS

En Gros et en Detail. Coin des Rues Notre-Dame et des Forges

L'HONNEUR d'informer respectueusement ses amis et le public en général, qu'il a été décidé de se défaire de tout son fonds de magasin à des prix extrêmement réduits.



LES Célèbres Amers DE HOSTETTER.

LISEZ ET RÉFLÉCHISSEZ!

Croyant que des faits d'une haute importance pour la santé et le confort du public, et qui peuvent être vérifiés à tout instant en s'adressant aux personnes qui veulent bien témoigner de leur exactitude, ne doivent pas être tenus sous le boisseau, les soussignés publient plus bas des certificats d'une date plus récente sur lesquels ils invitent l'attention du peuple, et en même temps ils prient instamment les personnes qui pourront se trouver intéressées au sujet de se mettre en communication avec les soussignés, et de s'assurer de l'exactitude des détails donnés.

CELEBRE Amers de Hostetter.

Brooklyn, N. Y., 29 Mai 1863. MM. Hostetter et Smith:

Messieurs, -- J'ai fait usage de vos amers pendant les six dernières semaines, et je crois que mon devoir vis-à-vis de vous et du public me commande d'exprimer hautement le bien qu'ils m'ont fait. Je n'ai jamais écrié une réclamation pour qui que ce soit, et j'abhorre tout ce qui sent la blague. Vos Amers peuvent et ne doivent pas être mis sur le même pied que les nostrums du jour. Ils ne sont pas annoncés comme pouvant guérir toutes les maladies. Mais ils sont comme un puissant allié de la nature pour alléger et finalement extirper les infirmités inhérentes à notre nature, et cela ils sont capables de le faire. J'ai

J'ai été indisposé pendant deux mois, c'est ce qui m'arrivait tous les printemps. J'étais bilieux et souffrais de la difficulté que j'avais à digérer; nonobstant, il me fallait remplir les devoirs de mon ministère. J'étais faible, j'avais le teint jaune, peu d'appétit, et j'étais obligé de garder le lit. Aussitôt que j'eus pris de vos Amers pendant une semaine, mon teint s'éclaircit, mon appétit revint, et maintenant je remplis mes devoirs avec plaisir, étant débarrassé de cette torpeur qui me le rendait si charge. Quand je prends de vos Amers, je me sensais revenir chaque jour. Ce sont des faits. Chacun en fera son profit.

Votre respectueux, etc. W. B. LEE Pasteur de l'Eglise Presbytérienne de CELEBRES AMERS DE HOSTETTER

Prospect Cottage, Georgetown D. C., 2 avril 1863.

MM. Hostetter et Smith: Messieurs, -- J'ai beaucoup de plaisir à ajouter mon témoignage à ceux de beaucoup d'autres en faveur de votre excellent remède. Plusieurs années passées sur les bords d'une rivière du Sud et une trop grande application à des travaux littéraires avaient tellement épuisé mon système nerveux et ruiné ma santé que je suis devenu un martyr de la dyspepsie et des maux de tête nerveux qui me faisaient souffrir à des intervalles rapprochés et déformaient tous les Remèdes de la Materia Medica. J'en étais arrivé à la conclusion que rien autre chose qu'un changement complet de résidence et l'abandon de mes travaux pouvait me ramener à la santé. Un ami me recommanda les Amers de Hostetter. J'en achetai une bouteille pour en faire l'expérience. Cette seule bouteille suffit pour me convaincre que j'avais enfin mis la main sur le remède qu'il me fallait. Le soulagement que m'ont donné vos Amers est complet. Il y a déjà quelques années depuis que j'ai, pour la première fois, essayé les Amers de Hostetter, et il n'y a rien de plus juste pour moi que de dire que cette préparation est telle qu'on la recommande. C'est le meilleur cordial pour les familles, nous les préférons à n'importe quel autre stimulant; nous en faisons usage dans tous les cas de maladies nerveuses, bilieuses et dyspeptiques, pour la terre et le mal de dent. Si ce que je viens de dire peut engager les personnes atteintes de dyspepsie à en faire usage, je crois que j'aurai fait du bien.

Je demeure Messieurs, E. D. E. N. SOUTHWORTH CELEBRES AMERS DE HOSTETTER

Nouveau Camp des Convalescents, Près Alexandria, Va., 24 Mai 1863.

MM. Hostetter et Smith: Messieurs, -- Voulez-vous me faire le plaisir de me faire parvenir par l'entremise de M. le docteur des Amers de Hostetter, avec le compte, que je réglerai à la réception de votre médecine, que je ne puis me procurer ici. Si j'en avais en quantité, je pourrais tout vendre sans délai, vu qu'ils sont reconnus comme le meilleur remède pour le traitement des maladies qui prennent leur origine dans le dérangement de l'estomac. J'ai fait usage et ai vu cent différents espèces de médecines brevetées, mais vos Amers sont supérieurs à toutes les préparations que je connais. Vraiment, il ne devrait pas y avoir un soldat qui en manquât, fut-il des plus robustes, parce que vos Amers ne restaurent pas seulement, mais préviennent les maladies auxquelles sont sujets les soldats. J'ai été affligé par une indigestion chronique, et aucune ne m'a apporté le soulagement de vos Amers, et j'espère que vous m'expédieriez vos Amers sans délai.

Très-respectueux, etc. SAMUEL BYERS, Hosp.

MEILLEUR QUE L'OR ET A MOITIÉ DU PRIX.



DENTS SUR CAOUTCHOUC VULCANISÉ

par J. Q. PAGE, DENTISTE.

QUI pourra être consulté chaque mois de MAI et NOVEMBRE, à Trois-Rivières. Bureau, dans les bâtisses commerciales, rue Notre-Dame.

Dents extraites sans aucune douleur. Des plombées de manière à empêcher le carie. Des artificielles depuis un jusqu'à l'entier complet. INÉTRÉES EN OR, ARGENT, PLA TINE, CAOUTCHOUC VULGANISÉ et sur PIVOTS. Tout ouvrage garanti.

AVIS GRATIS. J. Q. P. amène et offre en vente un Dentifrice antiseptique pour nettoyer et préserver les dents et gencives, et purifier l'haleine.

REVENEZ. Shérif/Ogden. Dr. Buleaux, Trois-Rivières. L'hon. Hollis Smith. B. Pomroy, Ecr. Préambule de la Banque des Townships de l'Est, Sherbrooke. Dr. Bowers, Melbourne et Dr. Poiseorg/Arthabaska/Avilla. Trois-Rivières, 13 nov. 1863.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Voici le projet de l'adresse en réponse au discours du trône proposé par M. McFarlane de Perth, second par M. Caron de l'Islet.

1. Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours du trône, à l'ouverture de la présente session du parlement, et de plus pour l'assurer que nous remercions Son Excellence d'avoir bien voulu nous informer du bonheur qu'elle a de nous rencontrer de nouveau en parlement, et de son assurance que pendant la session qui commence nous devouerons toute notre attention à législater pour le bien être public.

2. Que nous remercions Son Excellence d'avoir bien voulu nous informer qu'elle a pris des mesures pour mettre à effet les notes passées pendant la dernière session pour l'organisation de la milice provinciale, et qu'elle continuera ses efforts pour atteindre un but aussi important.

3. Que nous n'ignorons pas que l'époque que nous approchons, d'après les stipulations du traité de réciprocité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, peut-être donné l'avis pour mettre fin à son opération, à l'option de l'une ou de l'autre des parties; et que c'est avec beaucoup de plaisir que nous apprenons que Son Excellence n'a pas manqué de donner toute son attention au sujet de ce traité, et des grands intérêts qu'il affecte.

4. Que nous donnerons notre plus sérieuse attention à toutes mesures destinées, au moyen d'amélioration dans notre système actuel de communication intérieure par eau, à attirer dans la voie du St. Laurent une part plus considérable que celle dont nous avons jusqu'à présent dans le commerce important et rapidement croissant des lacs de l'Ouest.

5. Que nous nous empresserons de considérer l'opportunité de pourvoir à l'amélioration des canaux construits pour surmonter les obstacles naturels à la navigation de la rivière de Outouais, de manière à accélérer graduellement, à ce que Son Excellence a raison de croire, et cela sans encourir une forte dépense, le développement de l'immense et riche territoire arrosé par cette noble rivière et ses tributaires.

6. Que tout en regrettant d'apprendre que des empêchements imprévus ont retardé l'établissement de la route du chemin de fer proposé entre cette province et les côtes-occidentales de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau-Brunswick, nous voyons avec plaisir que des mesures ont été prises qui, comme Son Excellence l'espère, conduiront à l'accomplissement de cette opération préliminaire, dont le résultat mettra toutes les parties intéressées en état de se former une idée plus satisfaisante qu'on ne le peut faire à présent, du goût et de la praticabilité de l'entreprise proposée.

7. Que nous partageons avec Son Excellence l'opinion que l'état de la vaste région située au nord-ouest des parties habitées de la province devient une question de jour en jour plus intéressante; que nous apprenons avec plaisir que Son Excellence a cru devoir entrer en correspondance avec le gouvernement impérial, dans la vue de déterminer d'une manière précise les frontières du Canada dans cette direction; et que nous convenons avec Son Excellence qu'une pareille délimitation de frontière doit être le préliminaire de toute action ultérieure concernant les vastes étendues de terre dans cette région appartenant au Canada, qui ne sont pas encore sous l'opération de notre système politique et municipal.

8. Que nous sommes heureux de recevoir l'assurance que la construction des édifices publics à Ottawa, depuis la reprise des travaux le printemps dernier, a été poursuivie avec tant d'activité, que Son Excellence a cru à propos de notifier aux officiers du service civil de l'intention d'y transférer prochainement le siège du gouvernement, conformément au choix que Sa Majesté a fait de cette cité comme capitale future du Canada.

9. Que nous sommes avec Son Excellence d'opinion que les découvertes de mines d'or et d'autres minéraux de valeur en cette province, récemment faites et qui ont excité l'attention générale, sont dignes d'appeler la considération de la législature, tant en ce qui regarde un développement plus systématique et plus parfait de nos richesses minérales, qu'en ce qui concerne les droits respectifs du public et des particuliers qui s'y rapportent.

10. Que nous nous efforcerons de réaliser l'idée mise par Son Excellence au sujet de l'opportunité d'adopter des dispositions législatives pour assurer un système d'enquête plus efficace à l'égard des naufrages qui arrivent sur les côtes maritimes de la province ou dans les environs, ainsi qu'à l'égard de pareils dé-

astres qui, quoique arrivant ailleurs, peuvent, d'après les circonstances qui les accompagnent, paraître de nature à effleurer la réputation de notre service maritime.

11. Que c'est avec une bien vive satisfaction que nous apprenons qu'il a été passé un nouveau contrat pour le transport de la malle transatlantique par vaisseaux à vapeur, à des conditions qui seront soumises à notre considération, et qui, nous n'en doutons pas, seront de nature à réunir l'efficacité, l'économie et la sûreté.

12. Que nous ne manquerons pas de donner toute notre attention à l'état des lois existantes à l'égard des élections parlementaires, des débiteurs en faillite et insolubles, de l'administration de la justice, de l'encadrement de l'agriculture et des pêcheries, de l'enregistrement des titres des propriétés, et de l'octroi des brevets d'invention.

13. Que nous remercions humblement Son Excellence de sa promesse à l'effet que les comptes de l'année dernière nous seront soumis ainsi que le budget des subsides requis pour l'année courante, et de l'assurance qu'elle nous donne que dans la préparation de ce budget, l'on a eu particulièrement en vue l'économie.

14. Que c'est avec joie que nous apprenons que le revenu de l'année dernière a considérablement excédé l'estimation qui nous en fut soumise pendant la dernière session, tandis que la dépense totale pour le service public de l'année a été moindre que l'estimation qui en avait été faite.

15. Que nous regrettons d'apprendre que malgré ces résultats satisfaisants, il y a eu un excédent considérable des dépenses sur les revenus, et que le revenu provenant des sources actuelles est évidemment insuffisant pour couvrir les charges annuelles inévitables du trésor public; et que nous donnerons notre plus sérieuse considération à toutes mesures propres à équilibrer le revenu annuel et la dépense annuelle du pays, que Son Excellence voudra bien nous soumettre.

16. Que nous assurons Son Excellence que les affaires de la province recevront notre considération la plus minutieuse et la plus désintéressée; et que nous concourons avec Son Excellence dans le ferme espoir que, grâce à la Divine Providence, nos délibérations, pendant cette session, produiront des résultats de nature à assurer la prospérité du Canada et le bonheur du peuple.

FAITS DIVERS.

LE TIGRE.

Dans le district de Kalageri, dans l'espoir de trouver de l'eau, le marchand environneur, dit M. Paul Juillard... Au moment où, après m'être assis avec délices, je me disposais à revenir sur mes pas et à annoncer à la caravane assemblée ma précieuse découverte, à une portée de fusil de la source où je venais de me rafraîchir, et du côté opposé, j'avisai un tigre de la plus belle venue.

Élégamment étendu sur le sable, il se léchait les pattes avec tout le soin et toute la propreté que les chats les plus civilisés apportent ordinairement à leur toilette.

Toute tentative de fuite ou de défense était impossible. J'essayai d'un stratagème qui réussit quelquefois, dit-on, surtout vis-à-vis des ours. Je m'étendis à face contre terre et je fis le mort. Quelques secondes s'écoulèrent ainsi, secondes pleines d'inébranlables angoisses. Aucun signe ne m'avertissant de l'approche de mon ennemi, je me hasardai à lever la tête; le tigre venait de m'apercevoir et prenait son élan; en quelques bonds il m'atteignit et se mit à me frapper du crâne aux talons; puis, désireux de compléter son examen, il me retourna avec ses pattes toutefois sans me blesser.

Je m'efforçais à une immobilité absolue; je retenais mon souffle. Le sien passa, à plusieurs reprises, sur mon visage et l'embrassa.

Cette investigation le convainquit sans doute que j'usais de ruse, et que je n'étais pas un morceau à dédaigner, car ses crocs s'attachèrent à ma ceinture, et me soulevèrent avec autant de facilité que le chat fait de la souris.

Incapables de réunir deux idées, glacé par la terreur, j'eus cependant la force de recommander mon âme à Dieu. C'était moins une prière qu'un élan à la fois instinctif et religieux; après quoi j'attendis qu'il plût à mon maître de me lâcher et de me mettre en liberté. J'éprouvais à la ceinture une pression violente; mais ma chair n'était que meurtrie, le sang n'avait pas jailli. La Providence m'exauçait-elle? Venait-elle ainsi à mon secours? Je n'en doutais pas, et cette pensée me rendit quelque peu à moi-même. L'animal continuait à me tenir en l'air, et regardait tantôt à droite tantôt à gauche, comme pour s'orienter.

Tout à coup il s'élança devant moi avec une prodigieuse impétuosité, et je fermai les yeux. Je ne les rouvris que lorsqu'il se fut arrêté. Il me posa assez doucement à terre et se coucha contre moi; ses deux pattes de devant pesaient sur ma poitrine, et semblaient dire: Tu m'appartiens! Je lui appartenais, en effet; j'étais à sa merci, et dans ce désert sans bornes, loin de toute habitation, et de tout secours, le bras de Dieu pouvait seul me délivrer.

Pendant cette première étape dont je n'avais nullement mesuré la durée, et qui était peut-être la dernière, le sentiment de vie s'était éteint en moi presque complètement. Dès que je touchai le sol, je ressentis un véritable soulagement. Ce qui me surprenait, c'est que ce tigre ne m'éût pas encore dévoré.

Était-ce défaut d'appétit? Était-ce raffinement de gourmandise? Préférait-il la chair mortifiée à la chair fraîche? Aujourd'hui que le péril est loin de moi, je pleurais. Au milieu du désert et sous le regard sanglant de mon farouche compagnon, d'effroyables tortures morales m'assaillaient. Celles d'un condamné à mort attendant l'heure du supplice doivent, ce me semble, leur être à peine comparables.

Je me trompe. S'il est coupable, celui-ci en endure de plus atroces encore, qu'enfant indubitablement son crime. Le poids de son forfait écrase sa conscience. La mine ne m'en reprochait aucun. Les griffes du tigre le plus furieux ne labourent que le corps périssable. Celles du remords font saigner l'âme immortelle.

C'est temps d'arrêter, que j'aurais voulu prolonger, succéda une nouvelle étape qui me parut moins insupportable que la précédente. C'était pas que je m'habituais graduellement à ce mode de locomotion. Malgré la vigueur de ses jarrets et de sa mâchoire, cette course prolongée dans le sable fatiguait insensiblement mon tigre. Ses bonds devenaient moins fréquents et moins allongés, et je craignais, avec quelque raison, qu'au prochain relais il n'éprouvât le besoin de se restaurer. D'ailleurs, nous touchions peut-être au but, qu'il se proposait d'atteindre. Peut-être aimait-il mieux me manger dans son repaire par convenance et par habitude, et afin de ne perdre aucun relief de mon individu? Il fut éteint me destinait-il à quelque tigresse favorite? L'attente m'apparut à la fois plus affreuse et plus hypothétique qu'elle n'était véritablement désespérante.

Cette seconde course fut suivie à son tour d'un autre repos, pendant lequel je m'enhardis jusqu'à me mettre sur mon séant. Un coup de patte énergique me jeta sur le dos et m'éta toute envie de recommencer, d'autant plus d'un grognement sourd et significatif l'accompagna.

Dans un lointain assez distinct se dessinait un énorme point noir qui ne pouvait être autre chose qu'une forêt. C'était de ce côté que nous nous dirigeons. Là devait être le terme de mon voyage et de mon agonie.

Le tigre me reprit pour la troisième fois dans sa gueule avec la même délicatesse, et repartit. Sa respiration était plus bruyante, son galop plus saccadé et plus lourd. Selon toute apparence, peu d'instants me séparaient de la mort. Loin de me troubler et de m'abattre, son approche me rendit la mémoire et éclaircit mes idées. Je me souvins et j'oubliai.

J'oubliai le tigre, ses dents meurtrières auxquelles j'étais attaché, et qui tout à l'heure pulvérisaient mes os et se rougiraient de mon sang. Je me souvins de bien que j'avais négligé de faire, de la brièveté de cette vie et de la durée infinie de l'autre.

Je songai à ma mère, front couronné de cheveux blancs, vieillesse vénérée et vénérable. A ces pensées, mes yeux se mouillèrent de larmes. Malgré mon désir de me soumettre à la volonté de la Providence et d'accepter ses arrêts sans murmure, je quittais ce monde à regret. Je m'attachais d'autant plus à l'existence que je me sentais plus près d'être vigilement exilé. Ses déceptions, ses chagrins, ses maladies, ses tourments disparaissaient; je ne me rappelais que ses fleurs et ses parfums. Mourir dans la force de l'âge, éloigné non-seulement de ses parents et de ses amis, mais encore de toute créature humaine, sans une parole de consolation, sans un serrement de main, sans un adieu, mourir sous la dent d'une bête féroce, vous en conviendrez, c'était horrible.

Pourquoi douter de la miséricorde de Dieu? Ne pouvait-il pas me sauver contre toute attente, contre toute probabilité, contre toute possibilité? L'histoire de Daniel dans la fosse aux lions me revint à l'esprit. Quoique je ne préférais faire aucun rapprochement entre le prophète juif et moi, ni assimiler ma foi chancelante à la sienne, j'y puisai cependant une force et une espérance.

Cour de Circuit.

PROVINCE DU CANADA, District de Trois-Rivières. Le douzième jour de février mil huit cent soixante quatre. PRÉSENT. L'HONORABLE M. le Juge Polette. No. 94. Théséphore Normand, Ecr., Notaire, domicilié de Trois-Rivières. Demandeur. Eusèbe Duchesny, cultivateur, de la paroisse St-Maurice. Défendeur. SUR motion de MM. De Niverville & Bourdages, avocats, Procureurs du Demandeur, la Cour ordonne en tant qu'il appert par le rapport de Odilon Panneon, un des Huissiers jurés dans le District des Trois-Rivières, au dos de la sommation en cette cause, que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le District des Trois-Rivières, et qu'il a laissé son domicile dans le Bas-Canada, que le dit défendeur sera notifié par un avisement à être publié deux fois en langue française dans L'Ere Nouvelle, et deux fois en langue anglaise dans The Inquirer, tous deux publiés en la Ville de Trois-Rivières, de comparaitre en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en cette dite cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avisement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut. Certifié N. A. DUBERGER, Député G. C. C. Trois-Rivières, 25 février, 1864.

Cour de Circuit.

PROVINCE DU CANADA, District de Trois-Rivières. Le douzième jour de février mil huit cent soixante quatre. PRÉSENT. L'HONORABLE Juge Polette. No. 355. Nazaire Gagnon, Ecr., marchand de la paroisse Champlain. Demandeur. François Beaudouin, cultivateur ci-devant de la dite paroisse et actuellement absent de cette Province. Défendeur. SUR motion de MM. De Niverville & Bourdages, avocats, Procureurs du Demandeur, la Cour ordonne en tant qu'il appert par le rapport de Odilon Panneon, un des Huissiers jurés dans le District des Trois-Rivières, au dos de la sommation en cette cause, que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit district des Trois-Rivières, et qu'il a laissé son domicile dans le Bas-Canada, que le dit défendeur sera notifié par un avisement à être publié deux fois en langue française dans L'Ere Nouvelle, et deux fois en langue anglaise dans The Inquirer, tous deux publiés en la Ville de Trois-Rivières, de comparaitre en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en cette dite cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avisement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut. Certifié N. A. DUBERGER, Député G. C. C. Trois-Rivières, 25 février, 1864.

Cour Supérieure.

PROVINCE DU CANADA, District de Trois-Rivières. Le treizième jour de février mil huit cent soixante quatre. PRÉSENT. L'HONORABLE Juge Polette. No. 287. Nazaire Gagnon, Ecr., marchand et commerçant de bois de la paroisse Champlain, dans le district de Trois-Rivières. Demandeur. Michel Maitteotte, marchand ci-devant de la paroisse de Champlain, et actuellement absent de cette Province. Défendeur. SUR motion de MM. De Niverville & Bourdages, avocats, Procureurs du Demandeur, la Cour ordonne en tant qu'il appert par le rapport de Odilon Panneon, un des Huissiers jurés dans le District des Trois-Rivières, au dos de la sommation en cette cause, que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit district des Trois-Rivières, et qu'il a laissé son domicile dans le Bas-Canada, que le dit défendeur sera notifié par un avisement à être publié deux fois en langue française dans L'Ere Nouvelle, et deux fois en langue anglaise dans The Inquirer, tous deux publiés en la Ville de Trois-Rivières, de comparaitre en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en cette dite cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avisement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut. Certifié N. A. DUBERGER, Député G. C. C. Trois-Rivières, 25 février, 1864.

Maison à Vendre.

La maison lambrisée en briques, maintenant occupée, par le sous-signe, comme maison de famille; située PLACE D'ARMES, vis-à-vis l'Évêché; sur le devant et en arrière sur la rue du Collège. C'est un des plus beaux sites de la cité. Possession donnée le 1er Mai prochain. S'adresser à OL. ON. DESILETS, Trois-Rivières, 11 février 1864.

Ordre Général de Milice

QUARTIERS GÉNÉRAUX. QUEBEC, 12 Février 1864. MILICE VOLONTAIRE. ORDRE GÉNÉRAL. VU le second paragraphe de la 16e section de la loi de Milice Volontaire, il a plu à Son Excellence le Commandant en Chef, ordonner et déclarer que les règlements suivants, définissent ce qui sera nécessaire, en l'année 1864, pour donner à un Bataillon Volontaire d'être considéré comme un Bataillon Volontaire Effectif. 1. Chaque Compagnie aura dû avoir au moins 24 exercices de Compagnie, de la durée d'une heure et demi chaque, pendant l'année qui précède la revue du Bataillon par un officier du service de Sa Majesté, et le nombre d'hommes à chaque tel exercice de Compagnie, n'aura pas dû être moindre que 40 et deux officiers de la Compagnie auront dû être présents à chaque tel exercice de Compagnie. 2. Chaque Bataillon aura dû avoir six exercices de Bataillon, de la durée d'une heure et demi chaque, pendant l'année qui précède la revue du Bataillon, et le nombre d'hommes de chaque Compagnie, à tel exercice de Bataillon, n'aura pas dû être moindre que quarante, et il aura dû être chaque tel exercice de Bataillon, pour chaque Compagnie, au moins deux officiers de Compagnie, et un officier supérieur du Régiment sur le commandement à chaque tel exercice de Bataillon. 3. Le cours d'exercice et d'instruction qui devra suivre, autant que possible, chaque année du service, durant tel exercice de Compagnie ou Bataillon, sera comme suit: POUR LA CAVALERIE. L'exercice du sabre pour la cavalerie et l'exercice de troupe ou d'escadron, à cheval ou à pied, tel que défini dans les règles qui concernent la cavalerie. POUR L'ARTILLERIE. L'exercice personnel et de Compagnie, y compris le maniement des armes, et les exercices de peloton et de canon; et pour les corps armés de la carabine courte (au lieu de la "Carbine") tel exercice de mousquetterie et pratique au tir à la cible qui pourront être ci-après définis et prescrits par tout l'Ordre général de Milice Volontaire de Son Excellence le Commandant en Chef. POUR L'INFANTERIE ET LES CARABINIERS. L'exercice d'escadron et de Compagnie, y compris le maniement des armes, et les exercices de peloton et à la bayonnette, et le tiraillement en Compagnie; et l'exercice de Bataillon et d'infanterie légère tel que défini dans le livre intitulé "Exercice et Évolutions d'Infanterie," et tel exercice de mousquetterie et pratique au tir à la cible qui pourront être ci-après définis et prescrits par tout l'Ordre général de Milice Volontaire de Son Excellence le Commandant en Chef. 4. Le cours d'exercice et d'instruction requis de chaque arme du service, en vertu des paragraphes 1 et 2 de cet ordre, sera certifié conformément aux formules qui seront fournies par le Département de l'Armement de Milice; les formules qui concernent l'exercice de Compagnie devront être certifiées et signées par le capitaine ou l'officier commandant la Compagnie, et celles qui ont rapport à l'exercice de Bataillon, seront certifiées et signées par l'officier commandant le Bataillon. 5. Le progrès fait dans l'exercice et l'instruction, ainsi que l'état et la condition des uniformes, armes, accoutrements et équipements en la possession du bataillon, seront décidés d'après le rapport que fera de temps à autre l'officier du service de Sa Majesté qui sera nommé en vertu de la 25e section de l'Acte concernant les corps volontaires de Milice; et le progrès dans la pratique du tir à la cible sera décidé d'après la manière qu'on se sera conformé aux règlements et formules de rapports qui pourront être ci-après établis par l'Ordre Général. 6. Toute somme d'argent que Son Excellence ordonnera d'être payée à l'Officier Commandant un Bataillon à un moment jugé effectif pendant l'année 1864, sera ainsi payée après la revue annuelle des Officiers du Service de Sa Majesté. 7. Il est exigé de se conformer soigneusement aux dispositions des paragraphes qui précèdent, comme donnant une preuve ou témoignage qu'un Bataillon Volontaire est effectif, après quoi Son Excellence décidera de l'emploi des deniers, en vertu des dispositions du second paragraphe de la Section 16 de la loi de Milice Volontaire. 8. Pour les fins de cet Ordre Général un escadron de Cavalerie, composé de deux troupes sera considéré être un Bataillon Volontaire, et une batterie de Campagne d'Artillerie, sera, de la même manière, considérée être un Bataillon. Par l'Ordre de Son Excellence le Très-Honorable le Gouverneur-Général et Commandant en Chef. WALKER POWELL, Lt.-Colonel. Député-Adjudant Général de Milice. Trois-Rivières, 25 février 1864.

Contrat de la Malle.

DES soumissions adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à QUEBEC jusqu'à VENDREDI MIDI, 11 MARS, pour un contrat proposé pour quatre années, pour le transport des malles de Sa Majesté, trois fois par semaine, aller et revenir, entre LA RIVIÈRE DU LOUP et EDMUNSTON, à partir du 1er avril prochain. Le transport devant être fait dans des WAGONS de relais bons et commodés, ou aleighs tirés par deux chevaux et sujets en tout temps à l'approbation du Maître Général des Postes. Les malles devront laisser la Rivière du Loup les mardis, jeudis et samedis, aussi que possible après l'arrivée du train de la malle de Québec et arriver au Bureau de Poste d'Edmunston en quinze heures de temps. Elles devront laisser Edmunston les lundis, mercredis et vendredis, à telles heures qui pourront être de temps en temps fixées, et arriver au Bureau de poste de la Rivière du Loup en quinze heures de temps. Des avis imprimés contenant de plus amples informations, quant aux conditions du contrat proposé, peuvent être vus et des blancs de formes être obtenus aux Bureaux de postes, de Grand Falls et Edmunston, dans le Nouveau Brunswick, et au Lac Témiscouata, Dépour du Lac et à la Rivière du Loup, en Canada, ou au Bureau du sous-signe. WILLIAM G. SHEPPARD, Inspecteur des Bureaux de Poste. Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Trois-Rivières, le 4 février 1864.

DEPARTEMENT DES TERRES De la Couronne.

QUEBEC, 26 janvier 1864. A VIS est par le présent donné, qu'on a 55,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de AYLMER, FORSYTH, LAMBERT, SHEELY et TRING, comté de BEAUCHE, C. E. sont offerts par vente publique, au village de LAMTON, le 29 JUILLET prochain. Wm. McDougall, Commissaire. 8 février 1864.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE pendant le mois de Janvier 1864.

Table listing names and addresses of mail recipients in Trois-Rivières for January 1864. Includes names like Ayotte Adolphe, Beauclair Mad. Ve. Narcisse, Brunelle Alfred, Bourdon Dame Ve. Angèle, Calbert Robert, Doulette Fra., Fleming James, Fargeon Louis, Gagné Jacques, Hébert Jean, Ibarroq Ignace, Lachabre Madame, Lotinger Léandre, Moran Chas., Marchand Théophile, Naylor Mark, Ouellette Pierre, Perups Emond, Robert Frs., Robert Femme Dame, St. Pierre Joseph, Tononour Mons., Wellington D., Bureau de Poste, Trois-Rivières, 4 février 1864.

LLOYD DE L'ALLEMAGNE AU NORD

Communication postale directe à vapeur entre NEW-YORK ET BREME via SOUTHAMPTON. PAR LES VAPEURS SUIVANTS: Bremen... Capt. C. MEYER. New-York... Capt. G. WENKE. Hansa... Capt. H. J. von SANTEN. America... Capt. H. WESSES. Les dépôts de New-York ont lieu tous les 15 jours, le SAMEDI. Tous ces Steamers sont porteurs de la malle des ETATS-UNIS et du CANADA. Les Vapeurs de cette ligne s'arrêtent à Southampton pour le déchargement des passagers à destination et de la France de la Grande-Bretagne. PRIX DU PASSAGE. DE NEW-YORK A BREME, LONDRES, HAVRE ET SOUTHAMPTON. Pre. cab. (Salon Sup. \$105.50) En or ou en Entrepont. ... \$ 45.00) malle canadienne. NOURRITURE ET SERVICE COMPRIS. LES ENFANTS AU DESSOUS DE DIX ANS NE PAIENT QU'UNE MOITIE PRIX. Pour passage, fret et renseignements de toute sorte, s'adresser aux sous-signes. OELRICH & Co., 65, Broad street, New-York. 1er février.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

A vente des vapeurs à hélice QUEEN VICTORIA ANAPOLÉON III annoncée par ce Département en NOVEMBRE dernier, n'ayant pas eu lieu, de nouvelles soumissions pour l'achat de ces vapeurs seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI le 1er MARS prochain. Ces vapeurs, la propriété du Gouvernement Provincial, construits par NAPIER de GLASGOW en 1856, sont en parfait ordre et complets sous tous les rapports. Les dimensions et capacités de chacun d'eux sont communiés, savoir: Longueur totale, 173 pieds; 30 pieds de bau; 16 pieds de cale; tirant d'eau sans chargeement, 14 1/2 pieds, et 16 pieds avec chargeement; puissance totale 4500 chevaux, et jaugeage, déduction faite de l'épave, occupé par la machine, 212 tonneaux; double engin d'une force nominale de 800 et affective de 750 chevaux; diamètre des cylindres 60 pouces; parcours des pistons, 4 pieds 6 pouces; 30 chaudières tubulaires de 10 pieds 8 pouces de long, 14 pieds de large et 17 pieds de haut; grande vitesse, 18 nœuds à l'heure. CONDITIONS. Argent comptant; de plus amples renseignements pourront être obtenus en s'adressant par écrit au sous-signe, mentionnant l'espèce d'information désirée. On peut voir et visiter ces vapeurs dans le port de Québec. Par ordre. T. TRUDEAU, Secrétaire. Québec, Bas-Canada, 21 décembre 1863.

BILLS PRIVÉS.

Le temps limité pour la réception des PETITIONS pour Bills Privés expirera VENDREDI le ONZIÈME jour de MARS, 1864. Le temps limité pour l'introduction des Bills Privés expirera VENDREDI, le DIX-HUITIÈME jour de MARS, 1864. Le temps limité pour la réception des Rapports des Comités Permanents ou Spéciaux de la ligne de division entre les Townships de Grantham et Upton, dans le Bas-Canada, et de faire disparaître tous doutes concernant la dite ligne. Québec, 9 Janvier, 1864.

BUREAU DE POSTE

Trois-Rivières, 3 Déc., 1863. Arrivées et Départs des Malles aux Trois Rivières. Arrangement d'Hiver.

CONSEIL EXÉCUTIF

QUEBEC, 29 janvier 1864. SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL. ATTENDU qu'une résolution passée par le Conseil Municipal de la Paroisse de Ste. Flore, dans le Comté de Champlain, le Dix-huitième jour de Janvier 1864, a fait voir à Son Excellence le Gouverneur-Général, que la publication de tout avis, règlement ou résolution du dit Conseil Municipal, à être faite en vertu de l'Acte Municipal Refondu du Bas-Canada, ne pourra se faire dans la langue française seulement, sans préjudice pour aucun des habitants de la dite Municipalité. Il est ordonné que les avis, règlements et résolutions du dit Conseil Municipal de la paroisse de Ste. Flore, dans la publication est prescrite par les dispositions de l'Acte Municipal Refondu du Bas-Canada, se publieront à l'avenir dans la langue française seulement. Wm. H. LEE, G. C. E. 8 février, 1864.

VENOMT HENRY.

Cette médecine populaire n'a plus besoin d'être éprouvée. Des milliers de personnes qui s'en sont servies attestent son excellence supérieure comme Liniment et leur douleur. D's directions complètes accompagnent chaque bouteille. On peut s'en servir pour le Rhumatisme, Les Névralgies, Le Mal de Dent, Le Mal de Tête, Les Blistères, Les Contusions, Les Inflammations, Le Mal de Gorge, Le Lumbago, etc., etc. Et on peut s'en servir intérieure-ment pour les Cholériques et les Rhumes, Les Cholères morbus, Les Douleurs d'Estomac, La Diarrhée, La Cholique ventreuse, etc., etc. On pourrait en dire beaucoup sur ces propriétés médicales et ses effets, mais l'espace limité de cette annonce ne permet que d'en faire seulement un sommaire général. Il est préparé avec soin par un grand nombre de personnes qui ont eu chaque fois que je suis allé de la Toux, le Rhume, la Grippe, la toux crasseuse, toutes les maladies qui ont une tendance à la consommation et à la Faculté comme un remède digne de confiance. Une simple cuillère à thé. Pris dans de l'eau chaude ou autrement comme le goût le dicte, il arrête la Diarrhée; les Cholériques et toutes les maladies de Stomac, de Boyaux dans 5 m. espace de temps si ce qu'est à peine croyable. J'ai fait usage du Liniment de Henry et il m'a procuré beaucoup de soulagement. SMITH. Vendeur par chaque droguiste et marchand de campagne par tout le Canada. Prix 25 cts. par bouteille. JOHN F. HENRY & Co., propriétaire 303, rue St. Paul, Montréal, B. C. et 141, rue Waterbury, Vt. 14 Janvier, 1864.

ATTENDUES

Table listing dates and times for mail arrivals and departures. Includes times like 9 h. a. m., 9 h. 30 m., 10 h. 30 m., etc.

MAILLES

Table listing names and addresses of mail recipients. Includes names like Rivest, Québec et Sagou, Rivest, Québec et Sagou, Rivest, Québec et Sagou, etc.

MAINTENANT EN VENTE, LE CALENDRIER, L'ÉPIQUE DES TROIS-RIVIÈRES POUR L'ANNÉE BISSEXTILE, 1864.

APPROUVÉ PAR Sa Grandeur Monseigneur Cooke. PRIX: —36 cts. ou 40 sols la douzaine et 5 cts. en détail. W. H. ROWEN, Imp. et Prop. Trois-Rivières 4 déc. 1863.

ELEXIR BALSAMIQUE VÉGÉTAL

N. H. DOWN. Ce remède ancien éprouvé et de première qualité conserve encore sa popularité. Lors- qu'on a tous les autres ont prouvé leur inefficacité, l'Elixir seul continue de donner satisfaction. Servez-vous en pour le Rhume, La Toux, Le Catarrhe, L'Asthme, Le Croup, Les attaques de Consommation et toutes les maladies de la Gorge, de la Poitrine et des Poulmons. Il y a 31 ans, l'Elixir fit sa première apparition et même alors dans son état primitif et imparfait, il produisit des effets si extraordinaires qu'il devint immédiatement un remède favori et général. Plusieurs en ont fait ce qu'il est réellement un remède de famille. Car plus d'une moitié des maladies auxquelles l'humanité est sujette proviennent de Rhumes, ainsi il peut être considéré comme un véritable remède général. Devraient toujours avoir sous la main cette médecine de famille; en s'en servant judicieusement il épargnerait des centaines de piastres qui autrement seraient absorbées par les comptes de leurs médecins. Je suis pleinement convaincu de son influence, ayant converti personnellement avec le Rév. N. H. Down à ce sujet, les principaux ingrédients dont se compose l'Elixir et qui étaient tous de purs végétaux et nullement nuisibles. B. Woodard M D. Maintenant Chirurgien de Brigade armée des E U. En vente dans toutes les Pharmacies et magasins de campagne par tout le Canada. Prix 25 cts., 50 cts., et \$1 la bouteille. JOHN F. HENRY & Co., Propriétaires.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES soumissions adressées au maître-Général des Postes seront reçues, à Québec, jusqu'à Vendredi, le 26 Février, à midi pour le transport des malles de Sa Majesté d'après un contrat proposé pour quatre années, Une fois par semaine, aller et revenir, entre la Rivière au Renard et Ste. Anne des Monts, à partir du premier Avril prochain. Ce transport devant être fait à pied, ou à cheval. Les malles devront laisser la Rivière au Renard, le mercredi soir, après l'arrivée du courrier de la Grande Grève, et arriver au bureau de Poste de Ste. Anne des Monts, le mardi suivant. Elles devront partir de Ste. Anne des Monts, le mardi, après l'arrivée de la malle de Matane, et arriver au bureau de poste de la Rivière au Renard, le lundi soir suivant. Le point d'arrivée et départ de Ste. Anne des Monts sera la résidence du maître de poste, et non pas le sous-bureau près de l'église. Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus et des blancs de formes de soumission peuvent être obtenus aux bureaux de poste de la Rivière au Renard et de Ste. Anne des Monts ou au bureau du sous-signe. W. G. SHEPPARD, Inspecteur des Bureaux de Poste. Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Québec, 16 janvier, 1864.

MAINTENANT EN VENTE, LE CALENDRIER, L'ÉPIQUE DES TROIS-RIVIÈRES POUR L'ANNÉE BISSEXTILE, 1864.

APPROUVÉ PAR Sa Grandeur Monseigneur Cooke. PRIX: —36 cts. ou 40 sols la douzaine et 5 cts. en détail. W. H. ROWEN, Imp. et Prop. Trois-Rivières 4 déc. 1863.

M. S. M., désire appeler l'attention du public de la cité et des campagnes environnantes, sur son FONDS CHOISI de Bijouteries, MONTRRES et HORLOGES, LUNETTES en OR et ARGENT, qu'il offre en Vente à des prix très-modérés.

Horloger S. McCLEUNG, Bijoutier. DAME P. DESROSES. V. CUILLET, EGR., M. P. Rue Notre-Dame, porte voisine de

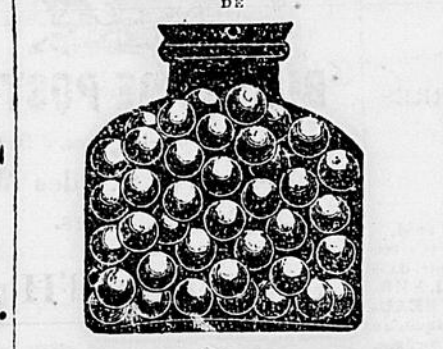
Contrefaçon. QUELQUES vils escrocs en ont imposé aux habitants du Canada avec des contrefaçons de mes remèdes universels... THOMAS HOLLOWAY, 80, Maiden Lane, New-York.



SALSEPAREILLE BRISTOL, EN BOUTEILLE D'UNE PINTÉ. LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG. La seule bonne Préparation pour la guérison permanente des CAS LES PLUS DANGEREUX de Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impétigo, et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang... A vendre chez le Dr. G. VALLÉE, rue Notre-Dame, Trois-Rivières, 23 Nov. 1863

Pilules Végétales



BRISTOL, ENDUITES DE SUCRE, LE GRAND REMÈDE POUR LES MAUX DE POUMONS D'estomac et d'entrailles

Ces Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humours dépravés et de sang impur... La Dyspepsie ou Indigestion, les Maux de Pouxons, la Constipation, les Maux de Tête, l'Hydropisie et les Piles.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients... Seulement 25 Centimes la Fiole.

ON DEMANDE. AU Bureau de l'Ere Nouvelle un jeune garçon de 14 à 15 ans, pour servir comme apprenti et porteur du journal. Il faut qu'il sache lire et écrire. Trois-Rivières, 8 Oct. 1863.

A Vendre. UNE magnifique propriété dans la paroisse de Ste. FLORE, sur le chemin des Piles, Comté de CHAMPLAIN, consistant en 150 arpents environ, dont cinquante arpents en culture.

AUSSI. Un magnifique site de moulin avec un MOULIN A SCIE dessus construit, ce pouvoir d'eau est un des plus beaux qu'il y ait sur tout le territoire capable de faire mouvoir toute espèce de mécanisme; S'adresser sur les lieux à T. RICKABY.

A Vendre. UNE TERRE située sur le Chemin des Piles, contenant 97 Arpents, dont 25 contous culture formant une excellente prairie; il y a dessus construit une superbe maison de 22 pieds sur 24; ainsi qu'une bonne grange de 36 pieds sur 40.

ILLUSTRATED Scientific American, Le meilleur journal de mécanique du monde. DIX-HUITIEME ANNÉE. VOLUME VIII. - NOUVELLES SÉRIES

UN nouveau volume de ce journal populaire commence le 1er Janvier. Il est publié hebdomadairement, et chaque numéro contient seize pages d'informations utiles et de cinq à six gravures originales d'invention et découvertes nouvelles, toutes préparées expressément pour ses colonnes.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est indispensable à tout inventeur, non seulement parce qu'il contient des descriptions illustrées de presque toutes les meilleures inventions... Une brochure d'instruction sur le meilleur mode d'obtenir des Lettres Patentes pour de nouvelles inventions est fournie gratis sur demande.

Le SCIENTIFIC AMERICAN sera pour eux un journal très utile. Toutes les nouvelles découvertes dans la Chimie sont données dans nos colonnes et les intérêts de l'architecte et du charpentier ne sont pas négligés.

Le SCIENTIFIC AMERICAN sera pour eux un journal très utile. Toutes les nouvelles découvertes dans la Chimie sont données dans nos colonnes et les intérêts de l'architecte et du charpentier ne sont pas négligés.

Le SCIENTIFIC AMERICAN sera pour eux un journal très utile. Toutes les nouvelles découvertes dans la Chimie sont données dans nos colonnes et les intérêts de l'architecte et du charpentier ne sont pas négligés.

Le SCIENTIFIC AMERICAN sera pour eux un journal très utile. Toutes les nouvelles découvertes dans la Chimie sont données dans nos colonnes et les intérêts de l'architecte et du charpentier ne sont pas négligés.

ON EXECUTE A L'ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE

L'Ere Nouvelle, DES IMPRESSIONS DE TOUS GENRES, En Or, Argent et Couleur DE FANTAISIE, Faites de manière à ne pouvoir être surpassées.

Polices d'Assurance, Traités sur Banque, Billets de Concert Pamphlets, Circulaires, Livres, DE TOUTES ESPECES.

BLANCS POUR Notaires, Avocats, Greffiers, etc. etc.

LETTRES Funéraire, de Change, De Faire Part, etc., etc.

CARTES De Visite, d'Adresse, De Commerce, etc., etc.

AFFICHES De Théâtre, d'Annonces, D'Encans, etc., etc.

LE TOUT FAIT Avec soin, Elegance, Vitesse et à un prix plus Modéré Qu'ailleurs.

Tout Ordre de la Campagne par Malle ou autrement recevra la plus prompte Attention.

DEPARTEMENT DES TERRES De la Couronne. QUEBEC, 4 décembre, 1863. A VIS est par le présent donné qu'en conformité d'un Orre en Conseil, en date du 19 Novembre 1863, tous les dettes des diers publics, par toute la province, devront le et après le PREMIER JANVIER 1864 être faits dans la Banque de Montréal, ou a es aigues.

WM McDUGALL, Commissaire. Trois rives, 14 Dec., 1863.

Nouvelle découverte Medicale PAR G. J. A. VALLÉE, MÉDECIN & CHIRURGIEN, CHIMISTE & PHARMACIEN TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET. C'est un amulet composé purement et simplement d'herbes et de racines sauvages, peut être pris par l'adulte comme l'enfant; il est infatigable contre la toux, le rhume, le Croup, l'Asthme et toutes les maladies des poumons.

LE REGENERATEUR DE LA VUE. Ce remède est la meilleure préparation que contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de veigne et les inflammations du globe de l'œil, des pannières et des cils.

PILULES VÉGÉTALES ANTI-BILIEUSES. Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires, c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dysenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

DEPARTEMENT DES TERRES de la Couronne. BIANCHE DES PÉCHERIES, QUEBEC, 10 Nov. 1863.

Pêches au Saumon. ON recevra jusqu'au 23 de FEVRIER 1864, des soumissions pour Beaux des Stations de Pêche au Saumon du Golfe et de la Rivière St. Laurent, et de ses Tributaires; les dits Beaux à dater du 15 de MARS prochain. Adresser: "Département des Terres, de la Couronne, Branche des Pêcheries, Québec" et mentionner si la soumission est pour la Pêche aux Rets ou à la Mouche, ou pour les deux; pour quelle période, et le montant du loyer offert par année.

TRIOMPHE SANS PAREIL MADAME S.A. ALLEN. BEAUTE ET JEUNESSE ETERNELLES. REPARATEUR UNIVERSEL DE LA CHEVELURE ET ZYLOBALSAMUM. (Eau Lustrée pour la Coiffure.)

MME. S. A. ALLEN, Les Grandes Préparations sans Egalés pour Réparer, Fortifier, Embellir et Faire la Chevelure. Elle rend douce, soyeuse et lustrée, et le contrepoint d'apporter le poil que l'on desire; elle nettoie le cuir chevelu, arrête la chute des cheveux, et leur donne une couleur saine et naturelle.

MUNN & Co., Editeurs 27 Park, Row, N Y 2 Janv. 1864.